

06 fév 2006 -11:27

Appartient à Conseil des Ministres du 10 février 2006

Droits à pensions Eurocontrol

Transfert des droits à pensions également applicable à Eurocontrol

Transfert des droits à pensions également applicable à Eurocontrol

Sur proposition de M. Bruno Tobback, Ministre des Pensions, et de Mme Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal rendant applicables à Eurocontrol les dispositions de la loi (*) réglant le transfert de droits à pension entre des régimes belges de pensions et ceux d'institutions de droit international public. Le projet prévoit que :- le fonctionnaire européen peut faire transférer au régime des pensions communautaires le forfait de rachat des droits à pension acquis avant l'entrée en service auprès d'une institutionn européenne,- l'Office national des pensions joue le rôle d'administration centralisatrice à l'égard des Communautés,- le fonctionnaire qui quitte les Communautés pour exercer une activité professionnelle en Belgique peut désormais demander le transfert vers un régime belge de pension des droits à pension qu'il s'était constitué dans le régime de pension des Communautés. Après négociation syndicale, le projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.(*) du 10 février 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>